

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 V. 171** – Vœu relatif à l'attribution de la dénomination Léon Gontran Damas à un lieu dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que l'histoire et la langue française se sont enrichies d'apports multiples ;

Considérant le centenaire de la naissance de Léon Gontran Damas (28 mars 1912 - 22 janvier 2012), écrivain engagé, natif de la Guyane ;

Considérant que Léon Gontran Damas, moins connu que ses deux compagnons, Césaire et Senghor, est un substrat essentiel de leurs parcours de pensée ;

Considérant « *Pigments* », sa première oeuvre poétique, publiée à Paris en 1937 ;

Considérant que Césaire, Gontran Damas et Senghor ont laissé une trace indélébile dans la littérature francophone et mondiale ;

Considérant que la jeunesse et en particulier celle de l'Est Parisien, est l'héritière de la vision humaniste, avant-gardiste, qui unit au-delà des différences, ces trois écrivains ;

Considérant que la négritude n'est pas un repli sur soi, mais bien un moyen de conjurer ce dernier. Faire de cette Négritude un élément constitutif d'une identité plurielle, librement multiple, une trajectoire et un chemin, poreuse à tous les souffles féconds, ce que Senghor appelle le «Donné et le recevoir» ;

Considérant que la francophonie crée des ponts d'interculturalité entre différentes civilisations et cultures ;

Considérant que le 20ème par ses multiples cultures, oeuvre à s'inscrire dans un universel réconcilié ;

Considérant que la réussite éducative passe par la maîtrise de la langue française qui permet l'ouverture au monde ;

Considérant les échanges culturels prévus entre les Villes de Paris et Dakar tout au long de l'année 2013 ;

Sur la proposition de Mme Frédérique CALANDRA, M. David ASSOULINE et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris honore la mémoire de Léon Gontran Damas, Chantre de la Négritude, en donnant son nom à un lieu dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.